Résumé de l'expertise n° LE BOURGET/2022/3708

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments
Localisation du ou des bâtiments : Adresse : ..... **66 bis rue Albert Thomas** Commune : ..... **93350 LE BOURGET** **Section cadastrale O, Parcelle(s) n° 108,** Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété : **1er étage gauche Lot numéro 213, cave lot N° 233,** Périmètre de repérage : ... **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
	Gaz	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat des Risques et Pollutions	Voir Erp
	DPE	339 kWh/m²/an | 74 kgCO₂/m²/an | F Numéro enregistrement ADEME : 2293E0862616E
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 53.98 m² Superficie habitable totale : 53.98 m²

Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossie : BOURGET/2022/3708
Date du repérag
Heure d'arrivée : 15 h 30
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-I.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : .... **Seine-Saint-Denis**
Adresse : ..... **66 bis rue Albert Thomas**
Commune : ..... **93350 LE BOURGET**
Section cadastrale O, Parcelle(s) n° 108,
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
1er étage gauche Lot numéro 213, cave lot N° 233,

Désignation du propriétaire

Désignation du
Nom et prénom
Adresse : .....

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **SCP BOURGEAC SZENIK MARTIN CAILLE - Me SZENIK**
Adresse : ..... **22 24 Bd Jules Guesde**
93200 SAINT-DENIS

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : .....
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **ent**
Adresse : ..... **16 Avenue de Fredy**
93250 VILLEMOMBLE
Numéro SIRET : **452900202**
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**
Numéro de police et date de validité : ..... **10882805304 - 01/01/2023**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale: 53.98 m² (cinquante-trois mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)

Certificat de superficie n BOURGET/2022/3708

Loi Carrez

Résultat du repérage

Date du repérage : **14/04/2022**

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant

Liste des pièces non visitées :
Plac. 3 (Encombrement trop important),
Cave (Absence de clef et non localisée)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
Me SZENIK

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Entrée	6.11	6.11	
Plac. 1	0.22	0.22	
Plac. 2	0.65	0.65	
W.C	1.02	1.02	
SdB	2.4	2.4	
Cuisine	5.77	5.77	
Séjour	17.25	17.25	
Chambre 1	10.18	10.18	
Chambre 2	9.92	9.92	
Plac. 3	0.46	0.46	
Balcon	0	1.52	

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale: 53.98 m² (cinquante-trois mètres carrés quatre-vingt-dix-huit)
Surface au sol totale: 55.50 m² (cinquante-cinq mètres carrés cinquante)

Fait à **VILLEMOMBLE**, le **14/04/2022**

©AVOVENTES.FR

Ariane Environnement
SARL CREE
16 avenue de Fredy, 93250, Villemomble
ariane.environnement@hotmail.fr
RCS BOBIGNY 452 900 202
CODE NAF : 7120B

Aucun document n'a été mis en annexe

Certificat de superficie n° 3OURGET/2022/3708

Loi Carrez

